



Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) - ASBL Funny Ice Hockey Liège

Saison 2025 – 2026.

- L'ASBL Funny Ice Hockey prend en charge une assurance **RC** spécifique à la pratique du hockey sur glace, et couvre l'adhérent, qui sera inscrit officiellement à l'ASBL Funny Ice Hockey, dès la perception du paiement de sa cotisation. Le montant de la cotisation est fixée par le trésorier et le conseil d'administration.
- Cette assurance **responsabilité civile** couvre le joueur pendant toute la saison (1 an), dans le cadre de la pratique du hockey sur glace, pendant les entraînements et les matchs organisés par l'ASBL Funny Ice Hockey LOISIRS. **IMPORTANT : une assurance individuelle complémentaire doit être souscrite, par l'adhérent qui le souhaite, auprès d'un organisme tiers (Fortis, Axa, DKV etc.). C'est votre mutuelle qui intervient toujours dans les accidents corporels ou la mutuelle du tiers (qui a provoqué l'accident) .**
- Le règlement d'ordre intérieur et spécifique aux patinoires est d'application ainsi que les directives COVID.
- Il est exigé dans le cadre des entraînements et des matchs de hockey sur glace, une **ambiance de fair-play, conviviale, sportive et respectueuse**. En conformité avec les règlements de la fédération et de la législation. **Tout manquement agressif, violent, bagarre seront sanctionnés par l'exclusion du club**. Le comité statuera avec les coachs, entraîneurs au cas par cas et "**Les amendes seront à charge du contrevenant.**"
- **Chaque membre se doit de représenter au mieux et en tout temps les intérêts de l'association et de ses valeurs (reprises au point précédent). Les comportements allant à l'encontre du bien-être et de la bonne image de celle-ci seront sanctionnés à la discrétion du comité directeur et des coachs.**
- L'ASBL Funny Ice Hockey, organise au mieux les séances d'entraînements et de matchs, dans le but de permettre aux adhérents, de pratiquer le hockey sur glace, pendant toute l'année, et cela dans les meilleures conditions.
- **La cotisation pour la saison est fixée à 500 € pour les seniors, à 385 € pour les juniors et REC championnat à 650 €. Cette cotisation comprend : l'accès aux entraînements, l'assurance R.C. et la participation éventuelle aux matchs, à la fédération D4 et frais d'inscription Bulldogs D4 championnat.**
- La réglementation sportive interdit l'usage de drogue, de stupéfiants et de produit assimilé. L'usage du tabac et de l'alcool est réglementé par la loi et par conséquent il est interdit de fumer et de boire dans les locaux publics.
- La pratique du hockey sur glace est considérée comme un sport dangereux. L'ASBL Funny Ice Hockey et les autorités compétentes exigent donc, **une assurance (mutuelle) et un équipement adapté, complet et en état**, pour une protection optimale. Les entraîneurs/coachs détermineront si le joueur a les critères requis pour suivre la séance. Un test d'aptitude à la pratique du hockey sur glace est obligatoire dans le cadre d'une nouvelle inscription, les coachs/entraîneurs statueront à l'issue du test. Sont obligatoires : le casque + protection faciale, le plastron, la culotte, la coquille, les coudières, les gants, les jambières, les patins, bas et vareuse et protège cou. Le non respect des consignes de sécurité par un membre désinvolte, dégage l'ASBL de sa responsabilité. Les coachs/entraîneurs ne peuvent-être tenu responsable des accidents. **Le respect total est exigé vis-à-vis des coachs/entraîneurs, de même, les coachs/entraîneurs sont seules juges de la composition des lignes et de son équipe. Les coachs/entraîneurs pourront procéder à l'exclusion d'un joueur perturbateur, désinvolte ou qui ne respecte pas les consignes / injonctions des coachs/entraîneurs.**
- Les conditions d'inscription n'engagent pas l'adhérent pour une saison complète. L'ASBL Funny Ice Hockey ne rembourse pas la cotisation. Toutefois, une régularisation de la cotisation est prévue en fonction du bilan financier de l'ASBL FIH en fin de saison, lors de l'assemblée générale.
- En cas de désistement, il est souhaitable de prévenir en temps et en heure les gestionnaires des entraînements et des matchs afin de gérer au mieux le nombre de participants et la composition des équipes.
- Consultation des statuts de l'ASBL FUNNY ICE HOCKEY TEAM sur simple demande au secrétariat.
- Le conseil d'administration, est seul compétent pour statuer des intérêts de l'ASBL Funny Ice Hockey Liège.
- Le nom, le logo et les images du club sont la propriété du club et ne peuvent être utilisé sans l'approbation du conseil d'administration.
- L'inscription au Funny Ice Hockey implique l'adhésion et son approbation au présent règlement d'ordre intérieur.
- Aucune transaction commerciale n'est autorisée au sein du club sans l'autorisation écrite du conseil d'administration.

ASBL FUNNY ICE HOCKEY LIEGE 2025 - 2026.

www.funnyicehockeyliege.com

**PAIEMENT UNIQUEMENT AU COMPTE – BANQUE FORTIS BE 17 0015 2278 5721
EN COMMUNICATION VOTRE NOM ET PRENON DU JOUEUR.**

Pour acceptation et lecture du ROI lors de l'inscription: Nom + prénom + date + signature